

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024 À 18H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	03	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Votants :	23	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	00	<u>PRÉSENTS</u>
Date de la convocation :		Gilbert DODOGARAY, Maire ;
7 février 2024		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian
		LAPEYRE, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine
Compte tenu de l'envoi en		RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
Préfecture le :		Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Sandrine
		VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Catherine LABARRERE,
		conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS :</u>
		Pearl HIPPOLYTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Le Maire,		Enzo BORTOLATO donne procuration à Antoine VIGNAUD
		Jean-Pierre MAZZON donne procuration à Catherine LABARRERE
		<u>ABSENTS :</u>
		/
		<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u>
		Muriel JOLIVET

DÉLIBÉRATION N° 001 02 2024 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Baux :

- Décision n° 2023-086 bis : bail commercial local rue Jeanne Bouny
- Décision n° 2023-087 : bail appartement rue Jean Jaurès

Conventions de prêt :

- Décision n° 2023-088 : Prêt de la salle G. Casanova le 24 décembre 2023
- Décision n° 2023-089 : Prêt de la salle G. Casanova le 9 août 2024
- Décision n° 2024-003 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 24 janvier 2024
- Décision n° 2024-004 : Prêt de l'Espace des 2 Rives du 26 au 28 janvier 2024
- Décision n° 2024-005 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 2 février 2024
- Décision n° 2024-006 : Prêt de la salle G. Casanova le 25 janvier 2024
- Décision n° 2024-007 : Prêt de la salle G. Casanova le 1^{er} février 2024
- Décision n° 2024-008 : Prêt de la salle G. Casanova le 2 février 2024
- Décision n° 2024-009 : Prêt de la salle G. Casanova le 4 février 2024
- Décision n° 2024-010 : Prêt de la salle G. Casanova les 27 et 28 janvier 2024

Concession cimetière :

- Décision n° 2024-001 : Acte de concession cimetière – COLUMBARIUM Case 3B - 15 ans
- Décision n° 2024-002 : Acte de concession cimetière – DIVISION 11 section C 13 - 30 ans

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 12 février 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

